



DÉPARTEMENT DE L'AUBE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION

18 mars 2026

DATE D'AFFICHAGE

18 mars 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE

33

PRÉSENTS

32

VOTANTS

33

La séance ouverte à 11 h'00 est présidée par
Monsieur Olivier GIRARDIN, Maire.

Conseil Municipal

Séance du 22 mars 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Olivier GIRARDIN, Mme Cécile PAUWELS, M. Abdelkhalak EL HARCHAOU, Mme Djamila HADDAD, M. Michaël THOMAS, Mme Véronique BOURGEOIS – SCHEFFMANN, M. Jean - Paul BRAUN, Mme Ulku YANIK, M. Bernard CHAMPAGNE, Mme Aïcha HIMEUR, M. David PARISON, Mme Léa REGNAULT, M. Moumouni Josselyn HOUNMENOU, Mme Sandrine DA CUNHA, M. Dany GESNOT, Mme Sopha DUONG, M. Julien MAUVIGNANT, Mme Marie - Claude DEFONTAINE, M. Heidj – Abdelkader OULD-SMAA, Mme Nadège NACRIER, M. Xavier LIEHN, Madame Estelle LUJAN, M. Avci MURAT, Mme Corinne PREDIERI, M. Claude LEGAUX, Mme Mariè BENKASSA, M. Philippe COUDROT, Mme Martine NORBERTI, M. Soufiane SEBBARI, Mme Laure SERFASSE, M. Belkader CHABY, Mme Marie-Noëlle RANCURELLE.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Ghislain GIMBERT donne pouvoir à Mme Mme Laure SERFASSE

Mme Léa REGNAULT a été désignée comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

DÉLIBÉRATION N°20/2026 RAPPORTÉE PAR : M. Olivier GIRARDIN
SN / GG

CRÉATION DES POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE

CRÉATION DES POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L.2122-1, L.2122-4, L.2122-5, L.2122-7, L.2122-8, L.2122-10.

En outre, l'article L.2122-2 du CGCT prévoit que « le Conseil municipal détermine le nombre des Adjointes au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal ».

La commune de La Chapelle Saint-Luc appartenant à la strate de population comprise entre 10 000 et 19 000 habitants, le nombre de Conseillers effectivement élus est de 33.

Par conséquent, la commune peut disposer au maximum de 9 adjoints.

Il est proposé de créer 7 postes d'adjoints.

L'ensemble du Conseil municipal décide à l'unanimité des voix :

- **D'APPROUVER** la création de 7 postes d'adjoints.

**Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants**

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	33			

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Olivier GIRARDIN

La secrétaire,

Léa REGNAULT